

MAIRIE DE SOTTEVAST
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 22 février 2024

Date de convocation : 14 Février 2024
Date d'affichage : 14 février 2024
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 dont 2 Pouvoir-(s)

L'an **deux mille vingt-quatre** le 22 février à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,

Mme Christiane LAISNEY, M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Sophie LETERRIER, Mme Aurélie LEPETIT, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Richard CORNILLE

ABSENT : M. Mathieu BOUGIS

Absents excusés : M. Jean-Marie BOSQUET, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Emmanuel SANSON, M. Mickaël LELONG (donne pouvoir à Richard CORNILLE), Mme Catherine DUCHEMIN (donne pouvoir à Françoise BAILEY)

Formant la majorité des membres en exercice

Marc LALANDE a été désigné secrétaire de séance

DCM 6-2024 : TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE

La loi climat et résilience prévoit le transfert de la police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024. Dans un second temps, la loi prévoit un transfert automatique de ce pouvoir à l'EPCI possédant la compétence PLUI au 1^{er} juillet 2024. Néanmoins les maires disposent à compter du 1^{er} janvier 2024 d'un délai de 6 mois pour s'opposer au transfert de leur pouvoir de police au président de l'EPCI.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés **ACCEPTÉ** de transférer la compétence au président de l'EPCI.

DCM 7-2024 : APPLICATION DES NOUVELLES MODALITES D'EMPRUNT A LA BIBLIOTHEQUE

Suite à la dernière réunion du réseau lecture, de nouvelles modalités d'emprunt ont été mises en place :

Evolution des modalités d'emprunt :

- 18 ans : gratuité

- étudiant, - 26 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux : 4 euros

+ 18 ans : 8 euros

L'abonnement permet d'emprunter 15 documents pour 4 semaines.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide les nouvelles modalités d'emprunt.

DCM 8-2024 : CONVENTION LUXURY DOG 2024

La commune de Sottevast ne disposant pas de fourrière, elle confie à la SAS Luxury dogs le soin d'accueillir et de garder les chiens et les chats en état de bonne santé trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire.

La commune n'aura plus de factures pour les frais vétérinaires et autres lorsqu'un

animal a séjourné en fourrière mais seulement un abonnement annuel qui supporte tous les frais concernant les séjours pour les chiens et chats et ce peu importe leur nombre au cours de l'année.

Le tarif est fixé à 0.85 € HT par habitants, cet abonnement est à régler par virement bancaire au plus tard le 01.03 de l'année.

Soit 1447 habitants x 0.85 € HT = 1 229.95 € HT

Tva = 245.99 €

Montant TTC = 1 475.94 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés VALIDE et AUTORISE le maire à signer la nouvelle convention 2024 et à PAYER le montant de 1 475.94 € TTC.

DCM 9-2024 : DEMANDE D'AVANCE DES ASSISTANTES MATERNELLES

- Les assistantes maternelles de la future MAM de Sottevast ont transmis un courrier à Monsieur le maire, demandant à la commune de leur faire une avance de trésorerie afin d'investir dans divers équipements pour l'aménagement de la MAM dans l'attente du versement de la subvention de la CAF.

Suite aux renseignements pris auprès de la trésorerie de Valognes, une commune n'est pas une banque et ne peut donc pas accorder d'avance de trésorerie à une association, personne morale de droit privé.

Le conseil municipal à 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION ne souhaite pas accorder d'avance financière sous quelques formes que ce soit, mais souhaite par contre mettre à disposition du mobilier que la commune stocke à l'atelier municipal et provenant du groupe scolaire.

L'assemblée constitutive de la MAM se déroulera le 13 mars 2024 à 20 heures, Christiane LAISNEY y sera présente pour représenter la commune.

DCM 10-2024 : CONTRAT DE MAINTENANCE MASSELIN

Renouvellement pour l'année 2024 du contrat de maintenance système de sécurité incendie, éclairage de sécurité et PPMS pour la salle de l'élan rural, le gymnase, les écoles maternelle et primaire.

Pour un montant de 1 002 € HT soit 1 202.40 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide le nouveau contrat de maintenance.

DCM 11-2024 : CONVENTION D'ENTRETIEN EN AGGLOMERATION

Par manque d'informations cette délibération sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

DCM 12-2024 : DEVENIR DES LOCAUX COMMERCIAUX (fleurs du bourg et Kriss pizza)

Suite à l'arrêt des activités des fleurs du bourg et à la vacance des locaux, Kris Pizza (Madame Chrislyne KREMER-ORANGE) nous a transmis un courrier afin de nous soumettre un projet d'agrandissement de son local commercial. Elle souhaiterait élargir son poste de travail de 10 m² environ en récupérant cette surface dans le local voisin.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés accepte cette demande et l'aménagement nécessaire.

DCM 13-2024 : VENTE DE PETITES CHAISES A 5 €

La commune met en vente des chaises pour enfants (maternels), elles sont vendues 5 € la chaise.

Les chaises sont visibles en mairie, et le règlement se fait à l'accueil de la mairie par chèque bancaire ou espèces.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide cette décision.

DCM 14-2024 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE

3 demandes de devis ont été faites pour la restauration de 21 vitraux de l'église :

- Entreprise BOURGET (Vicq sur mer) : 46 653.48 € TTC
- Atelier LOIRE (28300 LEVES) : Ne souhaite pas répondre trop éloignés et planning surchargé.
- Maitres verriers Rennais (Boisgervilly) : 27 253.45 € TTC
+ option (mise en place de bavette pour vitraux déjà restaurés) 9 587.39 € TTC
+ mise en place d'un échaffaudage à la charge de la commune 5 880 € TTC
TOTAL 42 720.84 € TTC

Les 2 devis ont été transmis à Madame Elisabeth Marie, chargée de mission patrimoine au département pour avis.

Réponse :

Je vous remercie pour l'envoi des devis.

Il s'agit de vitraux Art Déco du maître-verrier Sagot, réalisés en 1932 : tableaux historiés figurants la vie du Christ, encadrés de bordures en filets.

Voici mes remarques sur les deux offres :

Je vous conseille de retenir la proposition de l'entreprise Bourget, au regard du devis, qui me paraît bien plus adaptée au travail de restauration attendu sur un ensemble de verrières historiées, de grande qualité.

Le conseil municipal à 10 voix POUR et une voix CONTRE valide le devis de l'entreprise BOURGET pour un montant de 46 653.48 € HT

DCM 15-2024 : POSSIBILITE DE FAIRE UNE OFFRE D'ACHAT POUR L'ANCIEN LOCAL CATECHISME

L'ancien local du catéchisme derrière la mairie a été mis en vente à l'étude Chantereyne pour un montant de 89 000 €. La commune souhaiterait faire une offre d'achat de 50 000 € sur ce bâtiment.

Le conseil municipal à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Marc LALANDE et Thierry LE FORESTIER) accepte de faire une offre pour l'acquisition de ce local.

DCM 16-2024 : NEGOCIATION ET PROPOSITION DE LA FAMILLE FRESQUET SUR ECHANGE DE TERRAIN

Suite à la réunion du 12 février 2024 avec la famille FRESQUET concernant un éventuel échange de terrain.

Messieurs Gilles et Denis FRESQUET nous ont confirmé par écrit leur accord pour céder à la commune de Sottevast une partie de la parcelle AB1 leur appartenant en échange de la parcelle AB9 appartenant à la commune.

La partie cédée se trouve à l'ouest de la ligne se trouvant au droit de la limite des parcelles AB276 et AB277, soit environ 3000 m².

Il a été convenu entre les deux parties que les frais de géomètre et les frais notariés concernant la transaction de ces deux parcelles seraient à la charge de la commune.

Les servitudes suivantes seront éteintes à la conclusion de l'acte notarié :

- L'entretien du mur séparant les parcelles AB8 et AB277 (ou AB177)
- La fermeture par de la maçonnerie de l'ouverture située dans le mur au sud-ouest de la parcelle AB8.
- L'ensemble des servitudes de la parcelle AB9
- L'évacuation des eaux pluviales et usées dont les travaux ont été réalisés et constatés tels qu'ils figurent sur la demande de renseignements d'urbanisme validée par le maire de Sottevast le 21/06/2011.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés entérine la transaction avec la famille FRESQUET.

DCM 17-2024 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC FAMILLE RURALE DE BRICQUEBEC EN COTENTIN

Pour rappel, l'Association Familles Rurales de Bricquebec en Cotentin, accueillent des enfants de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi sur le temps extra-scolaire et les vacances scolaires.

Plusieurs familles de Sottevast et d'autres communes, bénéficient de ce service.

A ce titre, il est demandé à ces communes de participer au financement sur le coût de l'accueil des enfants.

En plus de la contribution annuelle de 50 €, la commune contribue financièrement au déficit réel du centre de loisirs sur les vacances extrascolaires, plafonné à 15 000 €. La répartition du déficit entre les communes concernées se fera au prorata en pourcentage de la fréquentation en heure de l'année N-1.

La commune versera chaque année sa contribution au vue des justificatifs présentés par l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des ses membres présents ou représentés :

- **Accepte** d'adhérer et de contribuer financièrement au déficit du Centre de Loisirs de Bricquebec, au vu des justificatifs présentés
- **Autorise** le Maire à signer la convention régissant ces conditions financières entre la commune et Familles Rurales de Bricquebec en Cotentin.

DCM 18-2024 : CREATION /SUPPRESSION D'EMPLOI SUITE A AVANCEMENT DE GRADE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancements de grade et la création de nouveaux postes suite à embauche.

Dans le cas d'un avancement, préalablement à la nomination, il s'agit de supprimer l'ancien emploi de l'agent et de créer l'emploi correspondant au grade d'avancement.

AVANCEMENT DE GRADE

Madame Martine COISPEL peut bénéficier d'un avancement de grade :

- et être nommée au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 5 juin 2024
- 5 juin 2024

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés accepte de :

- **supprimer** l'emploi suivant
- **créer** l'emploi lié à l'avancement de grade à compter du 5 juin 2024:

Suppression de postes			Création de postes		
Emploi	Nombre	Durée hebdomadaire	Emploi	Nombre	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	1	35h	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35h

- **Adopter le nouveau tableau des emplois** découlant de cette décision.

RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE

↳ Devis GEDIMM (13 logements et 3 commerces) 2 231 € TTC

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

◆ Administratif :

- ✓ Point sur les marchés de travaux en cours
- ✓ Remerciement Monsieur RENET pour son autorisation d'urbanisme

◆ Social

- information sur UNICITE (jeunes bénévoles à la rencontre des personnes âgées) pas de disponibilités pour l'instant l'après-midi à revoir en septembre.
- Réunion SEDM
- Le repas des aînés aura lieu le 8 décembre 2024
- Renouvellement des abonnements Presse de la Manche et La Manche libre en format papier.

◆ Communication

- Arrêt temporaire du marché hebdomadaire : Reprise au plus tard le 17 mars 2024

◆ Travaux :

- Travaux salle de l'élan rural (nettoyage et peinture de la façade arrière), entretien courant et divers travaux sur la commune.
- DPE pour les logements et les commerces de la commune : l'entreprise GEDIMM a été retenue et prendra contact avec les locataires pour un rendez-vous.

◆ Scolaire et périscolaire

- Effectifs :
 - 2 départs (1 maternelle et 1 élémentaire) le 11 mars
 - 3 arrivées (2 maternelles et 1 CP) en avril

Poste enseignant : le poste provisoire en maternelle est transformé en poste définitif

Cantine : il manque des chaises pour les enfants de maternelle. Demande de devis faite

pour le complément

- Projets :
 - en classe de CE1, projet en cours avec résidence d'un danseur du centre chorégraphique de Roubaix pendant 1 semaine autour du travail corporel et de création de représentation de 'chimères'. Cet atelier fait suite à la représentation du ballet « des chimères dans la tête » que les enfants étaient allés voir au théâtre à l'Italienne et se terminera par une présentation du spectacle construit avec le danseur aux parents le vendredi 23 mars.
 - Structures osier vivant à la plage verte : le vannier avec qui les enfants avaient installé le tunnel et le tepee est venu tailler et remettre en l'état les structures avec l'aide des élèves de CE2 (qui pour certains avaient participé à l'installation), de CP et de quelques CM2.
- Centre de loisirs :

Effectifs inscrits pour les vacances d'hiver :

 - Semaine 1 : moyenne de 40 enfants par jour
 - Semaine 2 : moyenne de 30 enfants par jour

Activités autour du thème de l'art avec un stage d'art plastique animé par une intervenante de « La petite galerie », pour les petits

visite de la maison de Jacques Prévert

Les travaux des enfants seront exposés le vendredi 1 mars et parents et membres du conseil municipal sont invités à venir voir cette exposition.

◆ Sports et animations - associations

Compte rendu de l'association de l'abbaye sainte Suzanne.

Infos diverses

- Arrêté pour les poubelles non ramassées dans les 24 heures.
- Contournement ouest Cherbourg
- Invitation à l'assemblée constitutive de l'association de la MAM
Mercredi 13 mars 2024 à 20 h dans la salle du foyer rural
- Installation d'un food-truck tous les lundis de 11 h à 14 h au rond-point route de Valognes sur le parking poids lourds

Fin de la séance 23 h 30

Le Maire, Jean-Pierre TOLLEMER



Secrétaire de séance, Marc Lalande